

2023-04-11-N05

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26
Nomenclature : 7.1.1.1

**DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le Mardi 11 Avril 2023, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 04 Avril 2023

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON-LE GALL Emilie, L'HOUÉ Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PERSON Claude, PINELL Daniel, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, THAMI Halima, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

CASSAGNE Marjorie

Absents ayant donné procuration :

CAMI Patricia à PETIT Vivien,
ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie à SENYARICH Olivier,
LAFFON Roxane à NOGUÉS Dominique,
TIGNON Magalie à DEDOURGE Anne-Marie,
THOMAS Patrick à PERSON Claude,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

**BUDGET GENERAL. BALANCE DES COMPTES
AFFECTATION DES RESULTATS 2022.**

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2022 du budget général en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes y compris excédent 2021 reporté	4 223 413.46 euros
Dépenses	3 076 249.19 euros
Excédent de clôture	3 147 164.23 euros

Accusé de réception en préfecture
066-216601084023042023-04-11 N05-BF
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées y compris excédent reporté	642 717.61 euros
Reste à réaliser.....	246 700.00 euros
Total produits.....	889 417.61 euros

Dépenses réalisées y compris le déficit reporté.....	1 393 969.01 euros
Reste à réaliser.....	167 000.00 euros

Total des charges 1 560 969.01 euros

Résultat **- 671 551.40 euros**

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2022, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

ADOOPTE, avec 19 voix pour, 5 contre (Bienaimé Régis, Thami Halima, Pinell Daniel, Vidal Sylvie, Quintus Cécile), 2 abstentions (Person Claude, Thomas Patrick), la balance des comptes 2022 certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2023 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté..... 347 164.27 euros

Chapitre 001

Déficit d'investissement reporté.....	751 251.40 euros
Excédent de restes à réaliser reporté... ..	79 700.00 euros

Excédent capitalisé (1068)..... 800 000.00 euros

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine

Le Maire,
Jacques GARSAU



Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le **20 AVR. 2023**

Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le **20.04.2023**

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20230411-2023-04-11-N05-BF
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023